



La Fabrique des Politiques Jeunesse

Lettre mai 2021 n°38

Appel à manifestation d'intérêt « jeunes engagés de la ruralité II »

Après une première édition de l'AMI « Jeunes engagés de la ruralité » expérimenté sur 15 départements au 1^{er} trimestre 2021, l'Agence du Service Civique étend son soutien à 52 départements ruraux.

Les communautés de communes et communautés d'agglomération incluant des territoires ruraux dans les départements concernés pourront candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II » à partir du 29 avril 2021, et jusqu'au 13 juillet 2021.

Cet AMI (Appel à manifestation d'intérêt) vise à **favoriser le développement de l'accueil de volontaires engagés en Service Civique en zones rurales au sein de collectivités territoriales et établissements rattachés.**

Les 52 départements concernés par cette nouvelle édition de l'AMI comprennent les 15 départements retenus lors de la première expérimentation, élargis à l'ensemble des départements dont plus de la moitié de la population réside dans un territoire rural.

Les projets de déploiement du Service Civique seront soutenus par l'attribution d'une subvention de l'État aux communautés de communes et communautés d'agglomération incluant des territoires ruraux dans les départements concernés. Les structures bénéficieront de l'accompagnement des référents territoriaux du Service Civique pendant le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt et, au même titre que tous les organismes agréés, pendant la durée des agréments.

La subvention sera versée à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de les aider à construire leur projet et le mettre en œuvre. L'objectif principal est d'accompagner le développement jusqu'à l'étape du dépôt d'une demande d'agrément de Service Civique auprès des services déconcentrés de l'État et l'accueil d'un nombre significatif de volontaires d'ici la fin de l'année 2021.

L'instruction des dossiers de candidature est assurée par les référents du Service civique des départements retenus pour cette seconde édition de l'AMI

Vous avez jusqu'au mardi 13 juillet 2021 inclus pour déposer votre candidature.

Pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt :

➦ **Accéder à la démarche dématérialisée en ligne**

Les documents :

➦ **Télécharger la notice explicative en PDF**

➦ **Annexe : Cerfa de demande de subvention Collectivités territoriales**

➦ **Plus d'infos**

Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations

Réalités multiformes et hétérogènes selon leur géographie et leur histoire, les espaces ruraux se définissent d'abord par leur faible densité de population.

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». La définition proposée ici rompt avec cette approche centrée sur la ville. Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi des communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés. À l'inverse, les territoires ruraux ont ceci en commun qu'en moyenne les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées.

La France et ses territoires. Édition 2021.

➦ **La publication**

Un kit pédagogique pour renforcer le travail avec les jeunes en situation d'exclusion sociale. Le T-Kit 8 - Inclusion sociale (version 2021) du Conseil de l'Europe

Il existe aujourd'hui une compréhension vaste et nuancée de ce qu'est l'exclusion

sociale, des groupes de jeunes qui en sont affectés, de son impact à long terme sur la vie des jeunes et de la manière dont des politiques peuvent y remédier. Contrairement à la publication de la première édition de ce T-Kit, en 2003, il est désormais évident et admis que les politiques de jeunesse et la recherche doivent fournir une base solide au travail de jeunesse pour soutenir les jeunes ayant moins d'opportunités.

Ce T-Kit révisé vise à doter les praticiens du travail de jeunesse d'une vaste connaissance des concepts d'exclusion et d'inclusion sociale, ainsi que des éléments à prendre en compte lorsqu'ils s'engagent dans le travail de jeunesse avec des jeunes ayant moins d'opportunités. La partie pratique du T-Kit inclut une gamme de projets, d'approches et d'activités pour inspirer les animateurs de jeunesse dans ces cinq domaines : 1. une prise de conscience des réalités de l'exclusion sociale, 2. un accès à des activités d'émancipation et des activités inclusives, 3. des mécanismes d'action et de soutien pour l'inclusion, 4. une accréditation et une reconnaissance de l'expérience, des progrès et des résultats, 5. des avancées établissant des étapes favorables à l'inclusion.

➦ **Le Kit**

Lancement de la Boussole dans le cadre du site « 1 jeune, 1 solution »

Pour tous les jeunes de moins de 30 ans, un site internet recense toutes les aides adaptées à chaque situation. Culture, emploi, logement, santé, permis de conduire ...

1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Comment ça marche ? Regardez la vidéo explicative : https://youtu.be/bj_z251Dpal

Ce nouveau service vient enrichir l'offre mise à disposition des jeunes sur :

1jeune1solution.gouv.fr, pour que chaque jeune recherche la solution qui lui convient avec :

- L'accès à 200 000 offres d'emploi et d'alternance sélectionnées pour les jeunes.
- L'accès à près de 20 000 offres de stage.
- Un module gratuit d'enregistrement de vidéo de motivation pour accompagner vos candidatures.
- L'inscription à l'un des 1 500 événements d'information ou de recrutement.
- Une ligne téléphonique d'écoute et de conseil à destination des parents et des jeunes : 0 801 010 808

Près de 1,4 millions de jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés en CDI ou CDD de plus de 3 mois entre août 2020 et février 2021. Les différentes aides mises en place expliquent ce résultat. Ainsi, la proportion de chômeurs 15-24 ans est passée de 22% à 18,4% entre le troisième et le quatrième trimestre 2020.

➦ **Le site**

Comment les élèves ont-ils vécu le confinement de mars-avril 2020 ?

Lors de la rentrée 2020, dans le cadre des évaluations nationales exhaustives, tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde ont été interrogés sur la période de confinement, de mars à avril 2020. La majorité d'entre eux se trouvaient alors respectivement en classe de grande section, CP, CM2 et troisième.

Le ressenti est très différent selon l'âge des élèves, mais aussi leur sexe ou leur lieu de scolarisation. Quelles que soient les dimensions interrogées, les filles ont moins bien vécu le confinement que les garçons. La peur du coronavirus a plus touché les élèves plus jeunes, les filles et les élèves scolarisés en éducation prioritaire.

Le confinement a été jugé long, ennuyeux et a généré de la frustration par manque de relations sociales avec les amis, particulièrement pour les élèves de CM2 et les filles, quel que soit le niveau de scolarisation concerné.

Les difficultés à travailler à domicile ont été plus ressenties par les élèves du réseau d'éducation prioritaire.

En CM2 et en troisième, sept élèves sur dix ont utilisé un ordinateur ou une tablette personnels pour travailler à domicile.

En troisième, c'est néanmoins le smartphone qui constitue le principal équipement utilisé (72,7 % contre 39,5 % en CM2) et ce quel que soit le secteur de l'établissement où l'élève était scolarisé pendant le confinement.

Ministère de l'Éducation nationale, Note d'Information n° 21.19, avril 2021

La note d'information

Expériences des confinements par les adolescents ruraux. Des conséquences inégales sur les sociabilités, scolarités et aspirations

Pour les adolescents et les adolescentes, ce sont d'ores et déjà deux années de leur vie qui sont impactées par la crise sanitaire. Loin de l'image bucolique des villages typiques qui a pu susciter nombre de fantasmes en temps de confinement, ces filles et ces garçons vivant sur les territoires ruraux ne sont ni le reflet d'une société paysanne ni une jeunesse agricole. Ils et elles restent moins visibles que leurs homologues urbains y compris dans cette période de crise sanitaire. Cette crise vient révéler l'hétérogénéité des conditions de vie de cette fraction de la jeunesse et exacerbe les inégalités entre les jeunes d'un même âge, à une période de la vie où se joue le processus d'autonomisation à l'égard des parents qui s'en trouve largement empêché.

Collection Injep Analyses et synthèses, n.°47, Injep, avril 2021

La publication

1,5 million de jeunes NEET ni en emploi, ni en études, ni en formation en France selon l'Insee

En 2019, en France, 12,9 % des jeunes de

15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Si les femmes sont globalement plus souvent dans cette situation que les hommes, ce n'est le cas qu'à partir de 22 ans. En effet, elles sont plus souvent en études auparavant, puis inactives avec l'arrivée des premiers enfants. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit depuis 2003. Il est aussi moins important que dans l'ensemble de l'Union européenne. Quant à la part de NEET elle-même, elle est légèrement plus élevée en France.

Insee Focus, No 229

La publication

Tabac, alcool et cannabis chez les adolescents : La consommation varie fortement en fonction de la configuration familiale

La consommation et l'abus d'alcool, de tabac et de cannabis par les adolescents sont un important problème de santé publique en France. L'Institut des études démographiques a analysé les disparités dans la consommation problématique de ces substances chez les adolescents, à partir des données de l'enquête ESCAPAD menée en 2017 par l'OFDT auprès de 40 000 jeunes de 17 ans. Les consommations des adolescents sont plus fortement liées à la configuration familiale qu'au milieu social. Les adolescents vivant dans des familles monoparentales ou recomposées sont plus fréquemment sujets à des consommations à risque que les autres. On ne peut cependant en conclure un rapport de causalité entre la rupture parentale et les consommations d'alcool et de drogues des adolescents.

Ined, mars 2021

La publication

Erasmus + : le nouveau programme 2021-2027 est lancé, des appels à projets ouverts

Ouverts depuis le 25 mars, de nombreux appels à projets autour de l'inclusion, la transition écologique, la transformation numérique et la citoyenneté active, les quatre priorités de la Commission européenne pour la période 2021-2027, sont susceptibles d'intéresser les collectivités. La petite enfance est désormais concernée par les projets dits de mobilité.

Insee Focus, no 229, 26/03/2021

Plus d'infos

Les 15-24 ans et la lecture

Le centre national du livre (CNL) vient de publier le dernier baromètre bisannuel (2019-2021) « les Français et la lecture ». Ce baromètre a pour objectifs de :

1 - Mesurer dans le temps les pratiques et perceptions des Français vis-à-vis du livre et de la lecture

2 - Comprendre les perceptions, les motivations et les freins à lire des livres

3 - Identifier les leviers qui amènent ou amèneraient les Français à la lecture

Un focus particulier sur les 15-24 ans délivre les résultats suivants :

▪ 91% des jeunes ont lu au moins un genre littéraire (-7 points par rapport à 2019). Parmi ces derniers, 82% au format papier (-10 points) et 37% au format numérique.

▪ À l'exception des romans SF (-10 pts), leurs lectures sont très « utilitaires » : livres pratiques, romans SF, livres sur l'histoire, œuvres de la littérature classique, dictionnaires / encyclopédie, reportages d'actualité (+19 pts) . . .

▪ 42% (+12 points) lisent autant pour leurs études que pour leurs loisirs.

▪ 38% (+18 points) n'ont pas envie de lire plus.

La publication

COVID-19 : les protocoles sanitaires et les accueils de loisirs

L'ouverture des accueils collectifs de mineurs -ACM- (avec et sans hébergement) et l'organisation des sessions de formation aux Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et directeur en accueils collectifs de mineurs -BAFA-BAFD- sont soumises à certaines restrictions visant à limiter la propagation de l'épidémie de la COVID-19.

Tous les ACM avec et sans hébergement sont suspendus jusqu'au 2 mai 2021 inclus, exceptés les accueils de loisirs périscolaires qui à partir du 26 avril peuvent recevoir :

les enfants des écoles maternelles et élémentaires ;

les enfants de moins de seize ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Le protocole sanitaire applicable aux ACM en date du 12 février 2021 reste applicable aux accueils autorisés, de façon dérogatoire, à recevoir les mineurs.

› La Stratégie de gestion des cas (ou contact-tracing) du 09 avril 2021

› Elle complète le protocole ACM et définit les différentes situations possibles (cas possibles, cas confirmés, personnes contacts à risque, clusters) et les rôles des différents intervenants dans la gestion de la situation.

› Foire aux questions « Accueils collectifs de mineurs » du 26 avril 2021

Les réponses à vos questions sur les modalités d'application des mesures sanitaires en accueils collectifs de mineurs.

Cette FAQ précise notamment :

▪ les règles applicables pendant les horaires de couvre-feu sur le territoire national et hors horaires de couvre-feu dans les territoires faisant l'objet de mesures renforcées de lutte contre l'épidémie entre 6H00 et 19H00 ;

▪ les règles de contact-tracing applicables à ces accueils.

▪ Les conditions d'organisation des accueils et détaille la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

La FAQ du 3 mai 2021